

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_022-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 février 2026

Convocation du 17 février 2026

N° 2026_02_022

Objet : Espaces Naturels - Approbation du plan de gestion 2026-2030 de la Combe d'Arc

Le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Vallon Pont d'Arc, siège de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON,

Absents : Maryse RABIER, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Le Président expose que les aménagements de la Combe d'Arc, menés dans le cadre de l'Opération Grand Site seront achevés au printemps 2026 avec la réalisation du nouveau parking « Méandre ». Engagé en 2019 à l'initiative du Département, un premier plan de gestion avait permis d'identifier les enjeux et orientations du site, sans toutefois aboutir en raison du calendrier de l'Opération Grand Site. L'étude a depuis été reconduite avec les partenaires et a permis d'aboutir à un document cadre définissant, pour les cinq années à venir, l'ensemble des actions à conduire et des moyens à mobiliser pour organiser l'accueil du public, la préservation, l'entretien et la valorisation du cœur de site classé du Pont d'Arc et de ses abords.

Le programme d'actions est structuré par types d'espaces (espaces d'accueil, naturels et agricoles, espaces bâtis), précise les actions à mener, leurs localisations et les porteurs identifiés, et définit une gouvernance de gestion.

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche assurera l'animation du plan de gestion et mettra en œuvre la majorité des actions. Le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche interviendra en appui sur la médiation, la mise en valeur du site et les mesures environnementales. La commune de Vallon Pont d'Arc reste garante de la salubrité et de la sécurité publique. Le Département demeure responsable de la gestion de ses propriétés, des suivis réglementaires liés aux autorisations de travaux et de la route départementale.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27/02/2026

ID : 007-200039808-20260224-2026_02_022-DE

SLOW

Approuve le plan de gestion et la répartition des opérations entre les partenaires, tels que présentés en annexe,

Approuve le choix d'assurer l'animation du plan de gestion,

Autorise le président à signer le plan de gestion

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Monique MULARON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Mularon", written over a horizontal line.